



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le 2 avril 2008

### JUGEMENT DE LA COUR D'APPEL

La Cour d'Appel de Versailles a rendu mercredi 2 avril son jugement concernant 6 salariés de Renault, qui accusaient l'entreprise de discrimination raciale.

En première instance, le Conseil des Prud'hommes de Boulogne Billancourt avait, dans sa décision du 12 décembre 2005, estimé que Renault n'était pas responsable de discrimination raciale dans ces 6 cas.

La Cour d'Appel de Versailles a confirmé ce jour cette position pour 4 des 6 personnes concernées et l'a infirmé pour les 2 autres cas. A l'heure actuelle, nous ne disposons pas des motivations de la Cour. Nous ne manquerons pas de les analyser le moment venu.

Les faits qui sont reprochés concernent des événements du passé et des parcours professionnels qui s'étalent de 1971 à 2003.

Renault a toujours condamné le racisme sous toutes ses formes et ne pratique en aucun cas la discrimination raciale. La non-discrimination est au cœur de notre politique Ressources Humaines, non seulement dans le but de garantir l'équité de traitement, mais aussi la diversité. Renault est en effet soucieux de faire bénéficier l'entreprise de la richesse culturelle et de la diversité d'expériences de toutes les composantes de la société.

L'engagement de longue date en faveur de la non-discrimination et de l'égalité des chances de Renault s'est trouvé renforcé en 2004 par la signature de la Déclaration des droits sociaux fondamentaux avec la Fédération mondiale des syndicats de la métallurgie et les organisations syndicales. Renault a également signé la même année la Charte de la diversité.

Dans ces documents, le groupe Renault s'engage à faire progresser ses collaborateurs sans autre distinction que celle fondées sur leur mérite et leur réussite. La Déclaration des droits sociaux fondamentaux stipule notamment que « Renault a pour principe de n'opérer aucune discrimination pour quelque cause que ce soit dans les relations de travail, et en particulier de recruter les femmes et les hommes, en fonction de leurs qualités propres et de traiter chacun avec dignité, d'une façon non discriminatoire et respectueuse de son âge, (...) de son appartenance ou de sa non appartenance vraie ou supposée à une ethnie, une nation, une race. Cette politique doit contribuer à la diversité des personnes et des cultures dans les différentes entités du groupe».

#### **Direction de la Communication**

1967, rue du Vieux Pont de Sèvres – 92109 Boulogne Billancourt Cedex

Tel.: + 33 (0)1 76 84 64 69 – Fax: + 33 (0)1 76 84 52 89

Sites : [www.renault.com](http://www.renault.com) & [www.media.renault.com](http://www.media.renault.com)

© Renault - Direction de la communication / Corporate Communications

Afin de lutter contre la discrimination, Renault a réalisé en 2006 et 2007 un effort important en matière de formation et de sensibilisation auprès de toute la fonction Ressources Humaines et des comités de directions. Cela dans le but d'aider l'encadrement à prévenir toutes les formes de discrimination et à lutter contre elles.

Notre engagement en faveur de la diversité a été encore renforcé en 2008 avec la mise en place d'un pilote diversité à la Direction des Ressources Humaines centrale, qui anime un groupe pluridisciplinaire sur le périmètre mondial du groupe. Parmi ces initiatives à venir, on peut citer une journée interne de la diversité le 28 mai 2008 ainsi qu'un colloque scientifique en partenariat avec Sciences Po sur le thème de la diversité le 29 mai.

Contact Presse : Sophie Perrier, 33 (0)1 76 84 64 69 / 06 80 17 42 11